



le 21 mars 2016

La Commission des droits de la personne du Manitoba reconnaît la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Aujourd'hui, l'attention du monde entier se focalisera sur une question majeure, la 50e Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Instaurée par une proclamation des Nations Unies qui invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes d'inégalité raciale, cette célébration annuelle rappelle les événements violents qui se sont produits le 21 mars 1960. Ce jour-là, des policiers ont ouvert le feu et ont tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre l'apartheid, à Sharpeville, en Afrique du Sud.

La Commission des droits de la personne du Manitoba sait que des actes de discrimination ont toujours lieu quotidiennement à travers le monde et ici, au Manitoba.

« La discrimination raciale peut prendre différentes formes. Certaines sont évidentes, d'autres plus subtiles. » a déclaré Diane Dwarka, membre du Conseil des commissaires. « Ce jour-là, il est important de réfléchir aux répercussions majeures que la discrimination et l'intolérance ont sur le fonctionnement de notre société. C'est aussi l'occasion de renouveler notre engagement à aborder de front cette question, grâce à un dialogue ouvert et à l'éducation. »

Plus tôt cette année, la Commission a commencé à consulter la population manitobaine afin de savoir précisément comment elle pourrait éliminer les barrières et combattre les stéréotypes qui conduisent à la discrimination envers les autochtones.

La Commission a déjà recueilli de l'information auprès des personnes ayant participé à son processus de plainte. Elle voudrait maintenant obtenir des recommandations de la part des aînés de la province sur la meilleure façon de mener une consultation publique plus large, qui soit réfléchie, respectueuse et axée sur des objectifs réalisables.

Le but est de recueillir des renseignements qui contribueront au travail de la Commission visant à éliminer le racisme et les préjugés, et qui permettront d'informer les résidents de la province sur leurs droits et leurs responsabilités en vertu du Code des droits de la personne du Manitoba.

La Commission communiquera d'autres détails sur la consultation publique dans les mois qui viennent.

Pour en savoir plus ou pour organiser une entrevue, veuillez communiquer avec :

Pam Roberts

Spécialiste des droits de la personne, Communications

Commission des droits de la personne du Manitoba

Numéro principal : 204 726-6262

Cellulaire : 204 223-9163

Courriel : pam.roberts@gov.mb.ca